

◀ Communiqué de la fédération SUD éducation ▶

“Préprofessionnalisation” : SUD éducation dénonce l’exploitation et la précarisation des AED

Le 6 novembre, le ministère a publié une circulaire relative à la « préprofessionnalisation » des assistantes et assistants d’éducation applicable à compter de l’année scolaire 2020-2021. Cette circulaire prévoit un changement statutaire d’ampleur pour les AED, à mi-chemin entre enseignant-e stagiaire et surveillant-e.

L’objectif affiché du ministère est de former les assistant-e-s d’éducation pour les préparer à effectuer leur mission d’enseignement. Mais le véritable enjeu pour le ministère est d’avoir à sa disposition un volant de personnels encore plus précaires et moins rémunérés que les contractuel-le-s enseignant-e-s.

À partir du M1, les AED pourront en effet se voir chargé-e-s de mission de remplacement, dans le premier comme dans le second degré, pour une rémunération brute de 1219 € mensuels.

Ce nouveau statut instaurera de multiples inégalités et de la compétition entre ces nouveaux et nouvelles AED et une complexité dans l’organisation des services. Ils et elles auront des statuts différents en fonction de leur niveau d’études qui conditionnera leur rémunération, et se verront placé-e-s en concurrence par l’administration.

Les étudiant-e-s en M1 qui prépareront les concours ne bénéficieront que de quelques heures de formation supplémentaires et de quelques euros supplémentaires par rapport à des étudiant-e-s en 2^e année de licence.

SUD éducation s’oppose à l’exploitation et précarisation des étudiant-e-s, ainsi que le renforcement de la concurrence entre les personnels : entre enseignant-e-s et non enseignant-e-s, entre enseignant-e-s et AED-enseignant-e-s, et entre AED et AED-enseignant-e-s !

Pour SUD éducation, c’est un fait que la mastérisation (la nécessité d’être titulaire d’un master pour être enseignant-e titulaire) a écarté toujours davantage des métiers enseignant-e-s les étudiant-e-s issu-e-s des classes populaires. La “pré-professionnalisation” des AED dès le M1 ne peut être une réponse à cet état de fait : ce n’est d’ailleurs pas une préoccupation du gouvernement qui entend par ailleurs passer les épreuves d’admission du concours en M2.

Il ne s’agit pas d’un pré-recrutement : cela introduit un nouveau contrat de trois ans (avec un an renouvelable en cas de redoublement) permettant à de nombreuses heures de cours d’être assuré-e-s par des précaires, et d’autre part, cela conduira des cohortes supplémentaires vers le concours, suite auquel de nombreux et nombreuses AED “pré-professionnalisés-e-s” ayant échoué seront réembauché-e-s... comme contractuel-le-s. Cela ne favorisera pas d’une quelconque manière les

étudiant-e-s AED, mais cela permettra d'aller toujours plus loin dans le recours aux contractuel-le-s, comme préconisé par la loi de transformation de la Fonction publique.

Pour SUD éducation, la solution réside toujours dans un concours au niveau licence suivi de deux années de formation sous statut de fonctionnaire stagiaire validées par l'obtention du master.

De même, pour SUD éducation, il est urgent d'arrêter le recours à la précarité, dont on voit bien qu'il ne se résorbe jamais avec l'empilement de telles mesures depuis des décennies. La seule solution sérieuse réside dans la titularisation sans condition de toutes et tous les non-titulaires sur des emplois sous statut de fonctionnaires.